



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
**COMMUNE D'ILLE SUR TET**  
**LE 27 FEVRIER 2019**

**Date de convocation :**

21/02/2019

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 21

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-sept février à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents : Mmes Mrs Claude AYMERICH, Françoise CRISTOFOL, Jérôme PARRILLA, Caroline PAGÈS, Alain MARGALET, Raphaël LOPEZ, Maurice CHANARD, **adjoints**, Alain DOMENECH, Maryse NOGUÈS, Xavier BERAGUAS, Denis OLIVE, Bruno COSTA, Cécile LAVALL, Patrice RIU, Christelle VERNE, Naïma METLAINE, Cédric SANCHEZ, Philippe PIQUÉ, Frédéric CRAVO, **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Mmes Mrs Catherine PALAU (à William BURGHOFFER), Géraldine MIR (à Claude AYMERICH), Florence PERAMON (à Jérôme PARRILLA) , pour voter en leur nom.

Étaient absentes : Mmes Claudie SERRE, Céline SALGUERO, Fatiha TAHARASTE, Sylvia OLIVE.

M. Frédéric CRAVO a été désigné comme secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2019/03 : VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 DES BUDGETS PRINCIPAL, CAMPING, EAU ET ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE :**

Après retrait de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet, réuni sous la présidence de Monsieur Claude AYMERICH 1<sup>er</sup> Maire-adjoint, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2018 (budget principal, camping, eau et assainissement), dressés par M. William BURGHOFFER, Maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,**

- 1) Lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs des budgets principal, camping, eau et assainissement.
- 2) Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications des comptes de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- 4) Vote et arrête les résultats définitifs.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
Fait à Ille sur Tet, le 27 février 2019



Le Maire,

William BURGHOFFER